

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/12019/Add.1
23 mars 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 20 MARS 1976, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT DE L'AFRIQUE DU SUD AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

Additif

Lettre datée du 23 mars 1976, adressée au Secrétaire général par le
Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à notre conversation téléphonique de ce matin.

Comme on se le rappellera, le Premier Ministre de la République sud-africaine, dans la déclaration qu'il a faite le 21 mars 1976, a dit notamment ce qui suit :

"Au cours de ces derniers jours, nous avons reçu, par l'intermédiaire d'une tierce partie, des assurances qui, d'une façon générale, nous semblent être acceptables. Nous sommes en train de voir si nous interprétons ces assurances correctement et, dans l'affirmative, l'Afrique du Sud retirera également ses troupes de la zone de Calueque, le 27 mars au plus tard."

A ce propos, je tiens à confirmer que la référence à la zone de Calueque, dans la déclaration du Premier Ministre, s'applique à la partie nord du chantier de construction de Ruacana qui se trouve en Angola et à toute autre partie de l'Angola.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer cette lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) R. F. BOTHA